



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

04 Août 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 04 Août 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2021-037	03.08.2021	Arrêté portant délégation de signature du comptable du service de gestion comptable de Montrouge.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté DDFIP n° 2021-037 du 03 août 2021
portant délégation de signature
du comptable du service de gestion comptable de Montrouge**

Le comptable du service de gestion comptable de Montrouge,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à :

- VAGO Stéphane, Inspecteur des finances publiques et adjoint du comptable ;

- ALZINA Pierre, inspecteur des finances publiques et adjoint du comptable (seulement jusqu'au 1^{er} septembre 2021)

- SAMOT Valérie, inspectrice des finances publiques et adjointe du comptable (seulement à compter du 1^{er} septembre 2021)

, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement portant sur une somme n'excédant pas 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice sans limitation de montant ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Et délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
CURTON Marie-Noelle	<i>Contrôleur</i>	18 mois et 7 500 euros
THOUMIEUX Patricia	<i>Contrôleur</i>	18 mois et 7 500 euros
GLOVERT Maeva	<i>Contrôleur</i>	18 mois et 7 500 euros
DUBERT Vanessa	<i>Contrôleur</i>	18 mois et 7 500 euros
THEBTI Fathia	<i>Contrôleur</i>	18 mois et 7 500 euros
DA SILVA Steven	<i>Contrôleur</i>	18 mois et 7 500 euros
ESSONO ABAGA Gaël	<i>Agent</i>	12 mois et 1 500 euros
GRAPINDOR Alina	<i>Agent</i>	12 mois et 1 500 euros
BILAN Jean-Yann	<i>Agent</i>	12 mois et 1 500 euros

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Montrouge le 03 août 2021

Le comptable des finances
publiques du SGC de
Montrouge

Thierry VILBERT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>